



DÉFINITION

Les Appartements de Coordination Thérapeutique en Addictologie (A.C.T.A) « hébergent à titre temporaire des personnes en situation de fragilité psychologique et sociale et nécessitant des soins et un suivi médical, de manière à assurer le suivi et la coordination des soins, l'observance des traitements et à permettre un accompagnement psychologique et une aide à l'insertion ».

(Extrait du décret 2002-1227 du 3 octobre 2002)

Livret d'accueil disponible sur demande



POUR NOUS CONTACTER

Du lundi au vendredi de 9h00 à 17h00

05 55 43 11 80

EQUIPE PLURIDISCIPLINAIRE

Praticien Hospitalier Référent

Docteur Pierre VILLEGER

05 55 43 12 43

Personnels de service social et socio éducatif

05 55 43 13 90

Infirmiers(es)

05 55 43 11 80

Secrétariat

05 55 43 11 80



act@ch-esquirol-limoges.fr



Appartements de Coordination Thérapeutique en Addictologie (ACTA)

Centre Hospitalier Esquirol
15 Rue du Dr Marcland, BP 61730
87025 LIMOGES Cedex

www.ch-esquirol-limoges.fr



ACTA

Appartements de
Coordination
Thérapeutique
Addictologie



NOS MISSIONS NOS OBJECTIFS

Nous proposons une prise en charge médicale, psychologique et socio-éducative en vue d'une autonomie durable axée sur l'insertion. Cet accompagnement vise à aider la personne à améliorer sa qualité de vie en s'appuyant sur sa capacité à mobiliser ses compétences.

POPULATION ACCUEILLIE

Personnes majeures :

- souffrant de conduites addictives avec ou sans produit,
- en demande d'accompagnement médico-social,
- ayant besoin d'un hébergement temporaire,
- capables de respecter les règles d'un contrat,
- suffisamment autonomes pour vivre seules en appartement,
- accueil en couple possible.

HÉBERGEMENTS



**11 appartements meublés
situés à Limoges,
à proximité des commerces
et des transports en commun**

MODALITÉS D'ADMISSION

- Orientation par des professionnels (CSAPA, l'Équipe de Liaison de Soins en Addictologie, conseil départemental...).
- Présentation du dispositif ACTA au demandeur.
- Instruction de la candidature à la réception de la lettre de motivation et du dossier de demande d'admission.
- Rencontre entre le demandeur et l'équipe pour définir le projet thérapeutique.
- Décision de la commission d'admission.
- Admission possible sur liste d'attente.

MODALITÉS DE SÉJOUR

- L'accueil repose sur un contrat qui définit les objectifs du projet personnalisé. Le contrat est signé par le résident et chaque référent médico-social des ACTA. Le contrat rappelle également le règlement d'occupation de l'appartement.
- La durée initiale est d'un mois. Elle peut être prolongée suivant les objectifs, les acquis et besoins du résident dans la limite de 12 mois.
- L'arrêt du contrat peut être décidé à tout moment par l'une ou l'autre des parties.

AXES PRINCIPAUX DE PRISE EN CHARGE

- Réalisation du projet médical (traitement, suivi, post-cure) par un soutien et un accompagnement personnalisé.
- Travail thérapeutique spécifique de réflexion personnelle sur les relations aux substances et aux comportements addictifs.
- Actions de prévention et d'éducation à la santé.
- Accompagnement socio-éducatif adapté : évaluation et apprentissage de l'autonomie dans le but d'une amélioration de la qualité de vie.
- Élaboration et mise en œuvre du projet post ACTA avec le soutien de l'équipe.

MODALITÉS D'ACCOMPAGNEMENT

- Rencontres et/ou évaluations hebdomadaires avec l'équipe pluri professionnelle des ACTA.
- Evaluation régulière du projet personnalisé.
- Développement du Pouvoir d'Agir.
- Rencontre avec les partenaires.
- Ateliers individuels / en groupe.
- Travail sur l'insertion sociale à l'extérieur de l'hôpital.